

COMPTE-RENDU
COMITÉS
26 MARS 2024

PRÉSENTS : MM. ANTOINE (SOFRIIPA), BERTIN (LE CALVEZ SURGELÉS), BOUTINAUD (SOFRILOG), BRAZIER (FSL), COUDRAIS (GODFROY), DOMI (MADRIAS), DHUIT (STEF), DMITROVIC (STEF), DUBUISSON (STG), FOUSSAT (SOFRILOG), LADOUX (OLANO), LAHAYE (LAHAYE), MALFETTES (STEF), MARTINEAU (STEF), PENTA (GXO), REMETTER (MARTIN BROWER), SAULET (ATE), SIX (SOFRILOG), STOLARSKI (MADRIAS), VERBEKE (VERBEKE), VANAPPELGHEM (NORFRIGO),

Mmes MERLEAU (LE CALVEZ SURGELÉ), LE PRÉ (TELIFRAIS), POURZAND (GXO).

Assistent à la réunion : Mme LASSERRE, M. BELLOIR, E. TENCE (CHEREAU).

A- TEMPS COMMUN AUX 2 COMITÉS

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

1. POINT SUR L'ADI – EMMANUEL TENCE (CHEREAU)

V. Lasserre rappelle l'engagement de la profession pour lutter contre les départs inopinés de camions et la démarche de Transfrigoroute France pour mettre à la disposition des transporteurs et des logisticiens un outil automatisé qui permette de ne pas dépendre d'une action humaine pour sécuriser les opérations de chargement / déchargement des camions.

Une charte avait été signée par les dirigeants présents aux Rendez-Vous 2018 à Paris pour marquer leur engagement à lutter contre ces accidents et des illustrations pédagogiques pour promouvoir la confiscation des clés, démarche nécessaire mais pas suffisante.

Porté par les carrossiers de Transfrigoroute France, cette solution sera universelle.

E. Tencé présente les grandes lignes du nouveau dispositif universel pour lutter contre ces accidents. Sa présentation est en annexe du présent compte-rendu.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE « AMBITION 2024 »

V. Lasserre rappelle qu'après la création formelle de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en 2020, le conseil d'administration élu en 2021 s'était fixé une feuille de route qui repose sur 4 fondamentaux et 3 objectifs.

2.1. Fondamentaux

Au nombre de 4, ils sont déclinés dans les actions concrètes de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

- Animation du réseau

Ce fondamental se traduit par l'organisation des réunions de région, les réunions des comités, les Rendez-Vous annuels et les différents groupes de travail pour enrichir la connaissance collective.

- Veille technologique et réglementaire

Le bulletin de Transfrigoroute France répond à ce fondamental, tout comme les groupes de travail sur les bonnes pratiques.

- Communication d'influence

Elle s'exprime par le site internet qui est une vitrine sur les actions de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. Elle est également réalisée par les communiqués de presse régulièrement diffusés.

- Collaboration avec les autres acteurs

Les relations avec les autres acteurs de l'écosystème (fédérations patronales du transport, organisations des chargeurs) répondent à ce fondamental.

2.2. Objectifs

Les actions menées devront être poursuivies pour atteindre les objectifs.

- Transition énergétique

Les travaux de Transfrigoroute France visent à alerter les entreprises de transport sur les opportunités disponibles.

- Attractivité des métiers

Le FrigoTour 2023 a initié une démarche qui sera reconduite en 2025.

- Digitalisation

Ce sera le thème fédérateur des Rendez-Vous 2024.

3. REUNIONS DE REGION NORMANDIE/PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE ET NORD-EST/REGION PARISIENNE

3.1. Synthèse du tour de table conjoncturel

3.1.1. NERP

C. Vanappelghem fait une synthèse des échanges pendant la réunion.

Fin 2023 – début 2024 caractérisé par une baisse de la consommation inédite entraînant une baisse de l'activité. Les difficultés de recrutement sont partagées et se pose la question de comment embarquer les nouveaux salariés, malgré le Frigo Tour et les travaux sur la marque sectorielle.

Le prix de l'énergie pèse sur les entreprises avec la disparition programmée de l'ARENH sur l'électricité et la réduction progressive de l'avantage fiscal sur le GNR.

Le déploiement disparate des ZFE pose difficulté tout comme l'organisation des JO.

3.1.2. Bretagne

D. Martineau présente une synthèse de la conjoncture en évoquant la filière porcine qui souffre et un ralentissement général de l'activité.

Les clients renoncent à certains projets immobiliers du fait des coûts de construction et des taux d'intérêt.

Les difficultés de recrutement sont moindres mais la pression sur les prix de l'énergie se fait ressentir.

3.1.3. NOPDL

S. Prieur fait le même constat conjoncturel que dans les autres régions.

L'activité du port du Havre a été assez satisfaisante en 2023.

Les difficultés de recrutement ont été fortes en 2023 et les agréments d'export vers la Chine sont plus difficiles à obtenir.

3.2. Invitation aux non adhérents

V. Lasserre rappelle que les réunions de région sont ouvertes aux non adhérents et deux entreprises ont été accueillies en Bretagne.

A ce jour, ni l'une ni l'autre n'a confirmé sa volonté d'adhérer mais les délégués régionaux vont les relancer.

V. Lasserre incite les délégués régionaux à accompagner Y. Belloir pour identifier les acteurs locaux à inviter lors des réunions régionales 2025.

4. JOURS FERIES MAI 2024

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a alerté les fédérations de chargeurs dès octobre 2023 sur la particularité du mois de mai qui comportera 2 jours fériés consécutifs : mercredi 8 mai et jeudi 9 mai (Ascension) et pour préconiser que le mercredi 8 mai soit chômé et que le jeudi soit travaillé.

Les échanges récents avec la FCD (grande distribution) ont permis de confirmer qu'a priori ces préconisations seront suivies.

5. GT Ô FROID – SST

Y. Belloir présente le fruit du groupe de travail qui s'est inspiré du format des fiches de bonnes pratiques sur les manutentions manuelles pour le décliner sur des sujets liés à la santé et la sécurité au travail.

5.1. Gelures

La fiche traite de 3 aspects : la prévention, le diagnostic et le soin des gelures et a été rédigée par des acteurs du surgelé.

Les personnels de santé n'étant pas toujours formés aux gelures ont pu préconiser des amputations qui auraient pu être évitées.

L'IFREMMONT (Institut de Formation et de Recherche en Médecine de Montagne), spécialisé dans les pathologies de montagne, pourrait permettre un accès privilégié à sa hotline aux adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

P. Dhuit souligne l'efficacité de la hotline de l'IFREMMONT.

D. Dmitrovic rappelle que les cas de gelures qui ont été constatés sont apparus après quelques heures à peine en froid négatif.

L. Malfettes précise qu'une formation a été délivrée à tous les chefs d'équipe de STEF pour les sensibiliser au risque des gelures.

Il propose que ces modules de formation soient ouverts à tous les salariés de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et qu'un accord cadre soit signé avec IFREMMONT pour permettre aux adhérents souhaitant avoir accès au service de la hotline « SOS Gelures » de bénéficier de la tarification négociée entre IFREMMONT et STEF (5€ par personne par an en fonction du nombre de salariés susceptibles d'avoir recours à la hotline). Les formations sont organisées indépendamment de ce partenariat et font l'objet d'un budget spécifique.

D. Dmitrovic insiste sur l'importance de mettre les médecins qui traitent les patients atteints des premiers signes de gelure en contact avec IFREMMONT pour les orienter vers les traitements adéquats avant toute amputation prématurée et inutile.

Un contact est à prendre avec IFREMMONT pour que la proposition d'un accord cadre puisse être présenté à Toulouse.

G. Antoine souligne qu'il conviendrait sans doute de rédiger une fiche à destination des salariés pour les sensibiliser au besoin de signaler ses réactions au froid.

L. Malfettes et D. Dmitrovic insistent sur l'importance pour les entreprises de s'approprier les fiches, quitte à les décliner de manière spécifique en interne.

5.2. Sécurité des engins de manutention

S. Hoguet rappelle le nombre important d'accidents d'écrasement liés aux chariots électriques accompagnés et évoque les essais avec des chariots équipés de jupes qui ont été très peu concluants.

Il est préconisé de confier à Transfrigoroute France le pilotage de ce sujet afin qu'elle coordonne les actions des constructeurs de chariot.

Les acteurs de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui ont déjà expérimenté des solutions seront conviés à participer à ces travaux.

S. Hoguet signale les essais en cours sur des systèmes de préhension de colis pour le chargement / déchargement de containers mais qui mériteront une évaluation plus avancée avant de les intégrer dans la fiche Ô Froid.

6. TRAVAUX SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CONDUCTEURS REALISES AVEC LE CLUB DEMETER

J. Remetter rappelle les travaux menés pour améliorer les conditions d'accueil des conducteurs sur les plateformes.

La première étape de ces travaux a consisté à interroger les conducteurs sur leurs attentes essentielles quand ils arrivent sur un site.

Les attentes recensées vont être présentées à l'ensemble des adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et de Demeter pour leur permettre de s'auto-évaluer avant qu'une application permette aux conducteurs de noter les sites sur les conditions d'accueil auxquelles ils sont confrontés.

S. Hoguet insiste sur l'importance d'inciter les conducteurs à évaluer les sites.

7. STAGE DE FORMATION

Hérité de l'USNEF, le stage de formation a été revu pour intégrer deux modules s'adressant aux transporteurs – sur la convention collective et sur la spécificité des camions frigorifiques – les autres sujets étant transverses aux logisticiens et aux transporteurs.

Le succès de la session 2023 a incité les entreprises à inscrire un grand nombre de stagiaires et, pour la première fois de l'histoire de ces stages, 2 sessions de 12 stagiaires chacune, ont été organisées en mars 2024.

V. Lasserre rappelle que le coût de la formation inclut l'ensemble des interventions, les repas et l'hébergement.

Afin de faciliter les liens entre les stagiaires, un dîner leur est organisé le mercredi soir.

Par ailleurs, pour s'assurer de leur ponctualité, les journées étant denses, il est prévu que les stagiaires dorment à l'hôtel et LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID se charge de réserver des chambres en négociant des tarifs.

Au cours des deux sessions de 2024, plusieurs stagiaires franciliens ont refusé de dormir à l'hôtel, prévenant souvent tardivement LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui n'a pas pu annuler les réservations prises depuis septembre.

Après débat, il est préconisé qu'en 2025 les stagiaires soient laissés libres de choisir leur hébergement mais il leur sera demandé de dîner ensemble le mercredi soir. Cette décision facilite sans doute la gestion des chambres d'hôtel mais ne résout pas la question du choix du lieu du dîner qui ne pourra pas être fait en fonction de l'emplacement de l'hôtel.

B- COMLOG

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 OCTOBRE 2023

Sans commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. POINT D'AVANCEMENT DES FICHES BONNES PRATIQUES

5 thèmes ont été répartis auprès des délégués de région pour qu'ils créent un groupe de travail pour aborder les bonnes pratiques à déployer pour lutter contre les risques de manutention en logistique.

La fiche sur la manutention des palettes vides a été finalisée et publiée.

2.1. Réhausse/écrêtage palettes

D. Martineau et A. Visset souhaitent que soient précisés les attendus de ce groupe de travail qu'ils considèrent très proche de la manutention de palettes vides.

S. Hoguet et L. Malfettes confirment qu'il s'agit des opérations de prélèvement d'une ou plusieurs couches de palettes avec marchandises, tant à la réception qu'à l'expédition.

2.2. Filmage manuel palettes

V. Lasserre préconise que les délégués NERP se réunissent pour définir le champ de la fiche à rédiger.

L. Malfettes s'interroge sur la pertinence de rédiger une fiche pour définir les bonnes pratiques autour d'une pratique que la CARSAT veut interdire.

L'objectif de la fiche doit être d'automatiser le filmage des palettes tout en prévoyant les bonnes pratiques pour les cas où le filmage manuel ne peut pas être automatisé.

2.3. Approvisionnement picking et préparation

La fiche est en cours de rédaction, et le groupe se réunit le 16 avril pour la finaliser.

P. Dhuit et V. Foussat demandent que leur soit envoyé les fiches gelures, palettes vides et déchargement de containers pour qu'ils puissent s'en inspirer.

D. Penta souligne les documents qui existent déjà sur les différentes thématiques évoquées et s'interroge sur la redondance des travaux de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID avec d'autres.

V. Lasserre fait le parallèle avec les travaux du GT5 - RSE de Transfrigoroute France qui vont alimenter les travaux de l'INRS pour la mise à jour de leur fiche technique sur la conduite en toute sécurité.

L. Malfettes souligne l'importance d'utiliser les informations existantes, d'une part, mais les contraintes spécifiques à la logistique sous température dirigée, d'autre part qui justifie de travaux spécifiques.

2.4. Chargement/déchargement containers

La fiche est pratiquement terminée et sera soumise à la relecture des membres du groupe de travail avant diffusion.

Un benchmark des solutions est à conduire pour en mesurer la robustesse.

3. NOUVEAUX SUJETS DE PREOCCUPATION A TRAITER

Compte tenu du nombre de sujets à traiter, il est préconisé de faire aboutir les fiches en cours avant d'en identifier d'autres.

A la suggestion de D. Penta de travailler à la performance énergétique des bâtiments, il est rappelé les dispositions du décret tertiaire qui imposent des obligations d'économies d'énergie en valeur relative (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050) et en valeur absolue, fixée par arrêté pour les différents secteurs d'activité, dont la logistique frigorifique.

La performance énergétique des bâtiments relève toutefois de l'avantage concurrentiel des entreprises.

Les travaux en cours sur la possible remontée des températures des produits surgelés pourraient avoir des incidences fortes sur les consommations d'énergie.

3.1. Dématérialisation des documents

Certains participants aux réunions de région 2023 avaient évoqué la nécessité de travailler à la dématérialisation des documents de transport et se pose la question de lancer les travaux avec les personnes qui s'étaient déclarées intéressées.

D. Dmitrovic évoque la nécessité de développer une plateforme centralisée pour recueillir l'ensemble des données standardisées.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit. La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.